



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de présents : 17
 Nombre de votants : 22
 Date de convocation : 20 octobre 2022

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 25 octobre 2022**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE, GOSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme REBECHE), THIEBLIN, M. BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, MAULNY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme LAPORTE), HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS, GARRIDO, M. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE).

Étaient excusés : Mme REBECHE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes LAPORTE (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN), GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Budget principal – Tableau des effectifs – Création d'un poste d'ADJOINT D'ANIMATION filière animation et un contrat d'apprentissage

Au tableau des effectifs de la ville de TARTAS, budget principal, il convient de porter création d'un poste d'adjoint d'animation territorial.

De plus, la commune se propose de prendre en contrat d'apprentissage des candidatures au BPJEPS notamment unité de direction.

Ces postes sont ouverts notamment pour le fonctionnement du service Education Association Sport Animation (EASA).

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune, et que cette création porte effet à compter du 1^{er} novembre 2022.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



A l'unanimité

DONNE un avis favorable et autorise M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

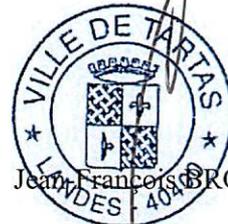
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Aude PAROUCHE SEBBAN

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES